

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député a parlé de déclarations selon lesquelles les fédéralistes de la province de Québec estiment que Radio-Canada ne s'acquitte pas de son mandat qui est avant tout de promouvoir l'unité nationale.

Des voix: C'est exact.

M. Macdonald (Rosedale): C'est sûrement l'un de ses principaux objectifs. J'admets les difficultés que signale le député, en ce sens que nous avons une société nationale de télédiffusion à qui le Parlement a confié un certain mandat et si le gouvernement estime pour sa part que ce mandat n'est pas respecté, il doit peut-être envisager certaines mesures.

M. Horner: Retirez-lui son permis.

M. Macdonald (Rosedale): Le député d'en face propose de lui retirer son permis. Je m'abstiendrai donc de faire d'autres commentaires.

Des voix: Oh, oh!

M. Macdonald (Rosedale): C'est une question dont devraient longuement discuter non seulement les députés ministériels, mais aussi les membres de l'opposition afin de trouver des moyens efficaces de faire exercer au Parlement son rôle de gardien de l'unité nationale et afin de savoir si Radio-Canada s'est acquittée des fonctions qui lui sont dévolues.

M. Horner: Envoyez-la au comité de la radiodiffusion.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme la Société Radio-Canada est un organisme public financé par les contribuables canadiens et comptable envers le Parlement par le biais du secrétaire d'État, et que c'est le gouvernement qui nomme les membres du conseil d'administration et de direction, il est sûr que la tâche de répondre de la façon dont Radio-Canada s'acquitte de son mandat revient au gouvernement.

Des voix: Au Parlement plutôt.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Je demande donc au gouvernement s'il est prêt à étayer ses critiques à l'endroit de Radio-Canada et à prendre, si celles-ci étaient bien fondées, les dispositions qu'il estime nécessaires au lieu de critiquer sa propre société de diffusion sur les ondes d'un réseau concurrent.

Une voix: Ils n'ont pas le cran de faire quoi que ce soit.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, par le passé, le député a souvent soutenu fermement que Radio-Canada n'était nullement la propriété exclusive du gouvernement canadien et que d'autres députés et d'autres partis se préoccupaient grandement de son fonctionnement. Il me semble que ce qu'il conviendrait le mieux de faire pour exami-

Questions orales

ner la question de plus près serait d'en saisir l'un des comités de la Chambre.

Des voix: Tout à fait d'accord.

Une voix: C'est juste.

M. Macdonald (Rosedale): Je pense que mes collègues, le secrétaire d'État et le président du Conseil privé seraient heureux de pouvoir connaître l'opinion de députés des deux côtés de la Chambre sur la manière dont Radio-Canada s'acquitte de son mandat. Bien sûr, c'est au gouvernement de décider en dernier ressort. Mais, puisqu'il s'agit de la Société Radio-Canada, cela concerne, à mon avis, tous les partis représentés à la Chambre.

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ DES ALLÉGATIONS DE PARTIALITÉ DANS LE REPORTAGE DES DÉBATS ENTRE SÉPARATISTES ET FÉDÉRALISTES

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si le gouvernement n'a pas le courage de s'occuper lui-même de cette affaire, est-il prêt à la renvoyer devant un comité permanent de la Chambre des communes, ce qui permettra de faire une enquête approfondie, donnera à la Société Radio-Canada la possibilité de se défendre et à la population canadienne l'occasion de savoir que le gouvernement a tendance à s'identifier à l'unité nationale et critique davantage la Société Radio-Canada parce qu'elle refuse d'être l'esclave du parti libéral que parce qu'elle ne défend pas assez bien le fédéralisme?

Des voix: Bravo!

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): C'est exactement ce que je viens de dire, monsieur l'Orateur. Nous sommes tout à fait prêts à accepter la décision d'un comité.

Une voix: Faites quelque chose alors!

M. Macdonald (Rosedale): J'espère que si ce comité découvre qu'effectivement la Société Radio-Canada n'a pas fait ce qu'il fallait pour l'unité du pays, le député aura le courage de le dire.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Oui, je l'aurai.

M. Lalonde: Vous ne regardez jamais la télévision; vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Cette attaque contre la Société Radio-Canada doit-elle servir de prétexte à un gouvernement qui semble inapte à résoudre les problèmes que pose la Confédération? C'est là la question.

M. Macdonald (Rosedale): Je me demande si le député ne souhaiterait pas participer aux délibérations du comité à ce sujet en vue de se faire une...